

## Commission de déontologie de l'ASAT: Rapport 2019

<b>Composition</b>	<p>Cornelia Willi, Présidente</p> <p>Dorothea Schütt Schlatter, PTSTA-C, Catherine Jaeger Both, CTA-P, Madeleine Laugeri, TSTA-O</p> <p>Brigitte Cottens, traductrice, formation de base AT avec attestation</p>	
<b>Séances</b>  Novembre 2019	<p>La Commission a demandé à Robin Hobbes, conseiller éthique de l'EATA, comment les autres pays traitent la question lorsqu'ils veulent vérifier la mise en œuvre de leurs recommandations.</p> <p>Lors de la séance, la Commission a discuté en profondeur les commentaires de Robin Hobbes. Il est en principe possible d'exiger un rapport dans la mesure où la demande en a été faite à l'avance.</p> <p>Dans un cas futur, la Commission examinera s'il convient de demander un rapport et de quelle manière la personne peut ou doit être impliquée d'égal à égal dans ce processus.</p>	
<b>Plaintes</b>	<p>Un membre de la Commission a reçu une question et a fourni des informations concernant la procédure.</p>	

Cornelia Willi, Présidente de la Commission de déontologie, 19 janvier 2020